

**Révision à mi-parcours du contrat  
de territoire de la Porte du Vignoble**

**Rapport n° CP/2013/299**

**Service gestionnaire :**

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

**Résumé :**

La méthodologie de suivi financier des contrats de territoire de 1ère génération, adoptée par l'assemblée plénière le 26 octobre 2009, prévoit la réalisation de bilans financiers annuels, ainsi qu'une révision à mi-parcours qui comporte notamment l'actualisation de la programmation des volets 1 et 2.

Par délibération du 31 mars 2011, l'assemblée plénière a donné délégation à la commission permanente pour approuver les révisions à mi-parcours des contrats.

En application de ces décisions, la commission permanente est appelée à valider la révision à mi-parcours du contrat de territoire de la Porte du Vignoble.

Le contrat de développement et d'aménagement du territoire de la Porte du Vignoble a été adopté par l'assemblée plénière lors de sa réunion du 29 mars 2010 pour la période 2010-2015. Conformément à la méthodologie de suivi financier des contrats de territoires, le bilan d'exécution du contrat a été réalisé sur la période 2010 - 2012 et la programmation des projets actualisée pour la seconde période du contrat, 2013 - 2015.

**1. Le bilan de l'exécution du contrat pour la période 2010 - 2013 par volet et par thématique**

Le bilan financier a été réalisé au 31 décembre 2012.

Il fait apparaître une ventilation des attributions des aides départementales selon les volets et les thématiques détaillés dans le tableau ci-dessous :

	montant engagés au 31/12/2012		
	V1	V2	Total
<b>Animation du territoire</b>		100 919	<b>100 919</b>
<b>Développement culturel</b>	85 604		<b>85 604</b>
<b>Développement de la pratique sportive</b>	49 936		<b>49 936</b>
<b>Développement du réseau routier</b>	108 331		<b>108 331</b>
<b>Développement touristique</b>			
<b>Enjeux de centralité urbaine</b>		2 496	<b>2 496</b>
<b>Favoriser le développement des circulations douces</b>			
<b>Petite enfance</b>			
<b>Projet d'excellence</b>			
<b>Projets d'intérêt local</b>	133 615		<b>133 615</b>
<b>Total général</b>	<b>377 486</b>	<b>103 415</b>	<b>480 901</b>

Au bout de trois années d'exécution, le territoire a consommé 480 901 €, soit **24%** de l'enveloppe de référence du contrat (1,98 M€).

Les projets majeurs cofinancés par le Conseil Général pour le volet 1 et le volet 2 :

- Un nombre important de projets de moins de 50 000 € HT (projets PIL), qui a permis de répondre aux demandes de financement de toutes les communes : 133 000 € de subvention
- Des travaux de voirie, portés par la CDC qui a la compétence : 108 000 €
- Des projets d'animation du territoire, ayant permis notamment le soutien au fonctionnement des structures de garde périscolaires : 101 000 €

A l'issue de cette première période, le solde d'enveloppe disponible pour la période 2012 – 2014 se monte à près de 1,50 M€. C'est sur cette base qu'une nouvelle programmation a été demandée au territoire, et qu'une nouvelle négociation a été engagée avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

## 2. La nouvelle programmation 2013 – 2015

Le recensement des projets du territoire a fait apparaître une demande de financement départementale très légèrement supérieure au montant de l'enveloppe disponible. Afin de rester dans le volume de l'enveloppe du contrat de territoire, la communauté de communes a procédé à quelques ajustements, notamment en plafonnant certains montants de subventions.

Fiche thématique	Volet 1		Volet 2		Cumul des crédits engagés sur les volets 1 et 2	
	Montant éligible	Part du Conseil Général*	Montant éligible	Part du Conseil Général*	Montant éligible	Part du Conseil Général*
<b>Total des opérations financées de 2010 à 2012 (bilan au 31/12/12)</b>						<b>478 405,10 €</b>
<b>Animation du territoire</b>			<b>282 910,00 €</b>	<b>141 455,00 €</b>	<b>282 910,00 €</b>	<b>141 455,00 €</b>
<b>Centralité urbaine</b>			<b>3 189 325,00 €</b>	<b>459 928,00 €</b>	<b>3 189 325,00 €</b>	<b>459 928,00 €</b>
<b>Développement culturel et patrimoine</b>	731 132,00 €	178 235,00 €			731 132,00 €	178 235,00 €
<b>Equipements sportifs et socio-éducatifs</b>	430 440,00 €	82 792,40 €			430 440,00 €	82 792,40 €
<b>Soutien aux écoles</b>	50 000,00 €	12 500,00 €			50 000,00 €	12 500,00 €
<b>Petite enfance</b>	129 360,00 €	27 165,00 €			129 360,00 €	27 165,00 €
<b>Circulations douces</b>	322 000,00 €	67 620,00 €	500 000,00 €	250 000,00 €	822 000,00 €	317 620,00 €
<b>Réseau routier</b>	933 100,00 €	179 711,00 €			933 100,00 €	179 711,00 €
<b>PIL</b>	0,00 €	100 000,00 €				100 000,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 596 032,00 €</b>	<b>648 023,40 €</b>	<b>3 972 235,00 €</b>	<b>851 383,00 €</b>	<b>6 568 267,00 €</b>	<b>1 499 406,40 €</b>

Le détail de nouvelle programmation des opérations est joint en annexe de la présente note.

Le Conseil Général soutiendra plus particulièrement le territoire dans le domaine du développement du réseau routier, notamment pour la création de nouveaux itinéraires cyclables (projet d'excellence du territoire) mais également pour l'aménagement de la traverse de Marlenheim, retenu comme projet de centralité urbaine.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Suite à l'avis favorable de la Commission du Développement des Territoires du 8 avril 2013, la Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve la révision à mi-parcours du contrat de territoire de la Porte du Vignoble pour la période 2013-2015.*

Strasbourg, le 22/04/13

Pour le Président  
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract representation of the name 'André Klein-Mosser'.

André KLEIN-MOSSER